Santé au Travail
Sambre-Avesnois

Le psychologue du travail

Accompagnement à la prévention des risques

Vous avez des interrogations sur :

- Les risques psychosociaux
- La qualité de vie au travail
- Une réorganisation
- Le climat social
- La violence de la part du public
- Un évènement grave ...

Le psychologue du travail peut vous rencontrer .

En collaboration avec le médecin du travail et l'infirmier en santé travail, le psychologue du travail peut vous proposer un accompagnement dans l'élaboration de votre démarche de prévention. Et ce, de l'analyse du contexte au suivi des actions de prévention.

- Analyse de la demande
- Réalisation d'un diagnostic
- Co construction d'une méthode d'intervention
- Recherche de piste d'action en concertation
- Déploiement des actions de prévention
- Suivi et évaluation des actions

Le psychologue du travail peut vous accompagner tout au long de ce processus et vous apporter un appui méthodologique et technique. Cette action entre dans le cadre de sa mission de conseil auprès des employeurs, des travailleurs et de leurs représentants sur les mesures de prévention des risques professionnels.

Dubois E.

L'accompagnement proposé.

Parmi les outils que le psychologue du travail peut construire avec vous :

- diagnostics de l'organisation
- analyse et évaluation des risques
- recherche d'action de prévention, suivi
- actions d'information et de sensibilisation
- accompagnement de l'entreprise en cas d'évènement grave ou traumatique

Le psychologue du travail intervient dans le respect des règles propres à son cadre d'exercice (secret professionnel et code de déontologie des psychologues).

Rappel sur les risques psychosociaux.

Le code du travail rappelle la responsabilité de l'employeur d'évaluer les risques et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés (article L. 4121-1 du Code du Travail),

Les risques psychosociaux désignent l'ensemble des risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental (*collège d'expertise RPS, 2008*). Parmi les éléments à prendre en compte : l'intensité et le temps de travail, les exigences émotionnelles, le manque d'autonomie, la mauvaise qualité des rapports sociaux au travail, la souffrance éthique et l'insécurité de la situation de travail (*Gollac et Bodier, 2011*).

Ce sont des **risques professionnels** d'origine et de nature variées qui peuvent avoir des conséquences sur la santé des salariés et qui, par conséquent, impactent également le bon fonctionnement de l'entreprise. Il sont donc à prendre en compte dans la **prévention au sein de votre entreprise**.

Pour toutes informations complémentaires, rapprochez-vous de votre médecin du travail

SIEGE SOCIAL

24, rue Romain Duchateau

59720 LOUVROIL

Tél.: 03 27 53 31 31

E-mail: contact@st-sa.fr

www.sante-travail-sa.fr